

Ionie pénitentiaire que cette lointaine possession française nous est surtout connue. Elle est plus que cela cependant et l'on s'efforce de ce temps-ci d'y diriger un courant d'émigration. Là comme ailleurs le clergé catholique déploie son inaltérable zèle et son action s'y traduit en œuvres de salut et de miséricorde.

La *Croix* publiait récemment à ce sujet de larges extraits d'une lettre adressée au R. P. Piolet par Mgr. M. Alphonse Fraysse, vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie, à la suite d'un article publié par celui-là dans la *Quinzaine coloniale*. Nous extrayons à notre tour de ce document d'instructifs renseignements, au sujet de l'œuvre scolaire de l'Eglise d'abord :

" Il y a cependant, à Nouméa, et dans les principaux centres, des écoles bien tenues. Ce sont les Petits-Frères de Marie et les Sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny qui ont la direction de nos écoles congréganistes, de nos orphelinats, de nos pensionnats. Comme dans tous les pays qui déburent, quelques nouveaux centres de colonisation manquent d'écoles, toutefois l'administration se propose de remplir au plus tôt cette lacune et, de leur côté, les Frères et les Sœurs sont tout disposés à se porter partout où les colons les appelleront ; en attendant, les parents ont la ressource de mettre leurs enfants dans les pensionnats."

Voici maintenant ce que dit Mgr. Fraysse en ce qui concerne l'organisation du service religieux :

" Administrativement, et cela depuis 1862, sur la demande du gouvernement, quelques prêtres ont été d'une manière officielle détachés de la mission proprement dite, pour assurer, à titre de curés ou de vicaires, le service religieux dans les centres européens. . .

En attendant, si le clergé colonial rétribué et reconnu par l'Etat ne compte que huit membres, en réalité, il y a dans la colonie 50 missionnaires disséminés sur tous les points qui, tous, quelles que soient leurs fonctions et leurs résidences, s'empres-sent d'offrir leur ministère aux colons catholiques de leur district sans distinction d'origine ou de nationalité.

Bien plus, comme quelques centres importants se trouvaient trop éloignés des résidences des missions existantes, préoccupé avant tout du salut de leurs âmes, pour fournir aux colons anciens et nouveaux le moyen de pratiquer leur religion, sans attendre que des cures fussent régulièrement érigées et qu'un traitement leur fût assuré, laissant à la charge de la mission les frais de logement et d'entretien, j'ai placé deux prêtres à Koné, un à la Foa, un quatrième à Houialou, avec mission de visiter tous les petits centres de colons qui se forment en ces régions et d'y ériger des chapelles. En ce faisant, quoi qu'en aient dit certains publicistes mal intentionnés ou mal informés, j'ai été heureux d'apporter, en ce qui est de mes attributions, un concours effectif à la cause de la colonisation.

Il en résulte, de fait, qu'il n'est pas un centre de colonisation qui se trouve privé de la présence ou de la visite du prêtre.